

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Étaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mmes Amélie DANIEL, Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, M. Mathieu MORIOU-VIGNAU, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mme Michèle SEYCHAL, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Bruno VITAGLIANO.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2026-11 : ELECTION DES MAIRES DELEGUES

Les maires délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est possible de cumuler la fonction de maire de la commune nouvelle et de maire délégué, il est également possible de cumuler la fonction de maire délégué et d'adjoint de la commune nouvelle, toutefois, les indemnités de fonction ne sont pas cumulables.

Le Maire a demandé aux candidats à la fonction de maire délégué de se faire connaître :

* Mme Leslie ROMEO se porte candidate pour être maire déléguée de Dallet

* M. Vincent MAZIN se porte candidat pour être maire délégué de Mezel

Il est procédé aux opérations de vote et de dépouillement.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :	22
e. Majorité absolue :	12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Leslie ROMEO Vincent MAZIN	22	Vingt-deux

Mme Leslie ROMEO est proclamée maire déléguée de Dallet et est immédiatement installée.

M. Vincent MAZIN est proclamé maire délégué de Mezel et est immédiatement installé.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme ; en Mairie le 20 mars 2026,
Certifiée transmise en Préfecture, le 24 mars 2026

Le Maire,
Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,
Danielle RANCY

